

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 1999.

La séance est ouverte à 18 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Monsieur MARCHAND, voulez-vous remplir votre office de secrétaire de séance et faire l'appel ?

(Monsieur MARCHAND procède à l'appel nominal)

Présents : Mme AUBRY, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BROCHEN, BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mme DAVIDT, MM. DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LENGLET, MARCHAND, MAUROY, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, M. SABRE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mmes BUFFIN (pouvoir), DANGRÉAUX, DA SILVA. M. FALISE (pouvoir) Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. MUTEZ (pouvoir), ROMAN (pouvoir), SELLANI (pouvoir).

Absents : Mme BAERT, M. BIENVENU, Mme DAVAL, MM. DECOCQ, LABBEE, LESERRE, MORTREUX, Mme MALLEVILLE, MM. RICHIR, SAVOYE, SINAGRA.

Merci.

Je salue Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité dont on connaît les charges gouvernementales, en particulier à l'Assemblée Nationale où vous participez à l'examen de la loi sur le financement de la Sécurité Sociale et la discussion sur les articles.

Par conséquent sa présence est indispensable là-bas. Elle a décidé, -et je l'en remercie très vivement- d'être avec nous pour cette réunion du Conseil Municipal parce qu'elle connaît bien l'importance de cette réunion.

Je l'en remercie chaleureusement, je suis très content qu'elle soit avec nous au moment où nous allons prendre une décision importante, et nous l'excusons par avance si elle doit partir rapidement dès lors qu'on la rappellerait à Paris.

Je salue le Maire d'Hellemmes, la ville associée. C'est le jour de souligner cette association.

Je salue également les membres du Conseil Municipal qui sont ici ce soir.

Sont excusés : Monsieur ROMAN qui me donne pouvoir, Monsieur FALISE qui donne pouvoir à Monsieur DEMAILLE, Madame BUFFIN qui donne pouvoir à Monsieur BROCHEN, Monsieur CALONNE ne pouvait pas participer à la séance privée, mais il est présent en séance publique.

Monsieur MUTEZ donne pouvoir à Monsieur CACHEUX.

Monsieur SELLANI s'excuse.

.../...

Vous voyez qu'il y a des bancs vides, mais j'ai reçu une lettre ouverte qui m'a été adressée par des membres du Conseil Municipal : Isabelle BAERT, Alain BIENVENU, Claire DAVAL, Christian DECOCQ, Pascal LABBEE, Loïc LESERRE, Nicole MALLEVILLE, Pierre MORTREUX, Jacques RICHIR, José SAVOYE, Jean-François SINAGRA. C'est-à-dire par une grande partie de l'Opposition du Conseil Municipal.

Voici la lettre que je vous lis, c'est une lettre ouverte à Monsieur Pierre MAUROY, en tant que Sénateur Maire de Lille, Président de la Communauté Urbaine, ancien Premier Ministre, (ils déclinent tous mes titres..) :

« Monsieur le Maire,

« Ce soir, nous ne siégerons pas au Conseil Municipal » -on s'en aperçoit- « Cette décision nous coûte car, depuis notre élection en 1995, séance après séance, nous nous sommes fait un devoir d'honorer les Lillois qui nous ont fait confiance de défendre l'intérêt général de notre Ville et de servir la démocratie. »

C'est la moindre des choses, quand on est élu au Conseil Municipal, que d'honorer les réunions de ce Conseil Municipal. On a été élu pour cela.

« Ce soir, hélas, la démocratie n'est plus sous le beffroi.

Dès l'origine de ce projet de fusion, nous avons demandé une consultation de la population. Nous n'acceptons, et nous n'acceptons toujours pas qu'une décision aussi importante se prenne sans l'avis des Lillois.

Soumettre ce projet à un référendum serait un signe fort de démocratie locale, vivante et sereine. Ce serait un signe qui donnerait enfin un sens à l'illusion de démocratie que vous entretenez par le système de vos moyens dans les Conseils de Quartier et dans le Conseil Communal de Concertation. »

C'est avoir une bien piètre idée de nos Conseils de Quartier et de notre Conseil Communal de concertation.

« Vous n'avez pas voulu faire ce signe, et vous avez préféré l'application administrative d'une procédure sans âme, ni souffle, qui ne peut dissimuler son manque de légitimité.

Devons-nous vous rappeler à vous, qui fûtes Premier Ministre de la République, que votre équipe municipale élue en 1995 avec seulement 48,5% des voix n'est qu'une majorité relative qui représente moins de 29% des électeurs inscrits ?

Cette situation vous faisait devoir pour décider de l'avenir de tous les Lillois de revenir devant tous les Lillois. La vérité, chacun la connaît. Ce soir, se conclut une médiocre manœuvre électorale qui croit pouvoir éviter à Mme AUBRY l'incertitude d'un combat électoral loyal.

Non, Monsieur le Maire, la manière de faire ce projet ne confère pas à votre Ville l'autorité et le prestige que vous invoquez dans votre rapport, et nous ne serons ni acteurs, ni otages de ce dernier acte d'une mise en scène politicienne. Ce soir, nous ne siégerons pas au Conseil Municipal puisque la démocratie n'y est pas. »

.../...

Je ne vais pas m'amuser à répondre point par point à cette lettre. Ses auteurs font ce qu'ils veulent. Je puis vous dire que je suis Maire et que je respecte strictement la démocratie.

D'abord, nous avons été élus dans les formes les plus régulières et par une majorité qui nous a élus, point final !

Deuxièmement, cela ne leur plaît pas, mais je dois dire qu'en ce qui concerne les Lillois- je vous l'ai déjà dit, je vous le répète, et je connais ma ville- à ce jour, sur les moindres détails de la ville, ce sont des milliers de lettres que je reçois chaque année. Par conséquent, je peux vraiment vous faire le panel de revendications des Lillois, de ce qui pose problème dans la ville, et je m'en entretiens avec les Adjoints et les membres du Conseil Municipal.

Or, sur cette association avec Lomme, je n'ai reçu aucune lettre de protestations ! Les seules lettres de protestations que j'ai viennent de la Droite au Conseil Municipal. Les Lillois, quant à eux- et c'est d'ailleurs tout à fait compréhensible- sont pour l'association avec Lomme.

D'ailleurs, lorsqu'on se retrouvera devant les électeurs, je suis persuadé qu'ils s'en apercevront amèrement.

Sur cette légitimité, je voudrais encore insister, c'est la loi. La loi n'a jamais prévu le référendum que la droite demande. Il ne peut être envisageable qu'en cas de contestation, lorsque véritablement on se trouve devant un Maire, un Conseil Municipal qui précipite les choses et qui veut à tout prix remporter une décision qui ne serait pas conforme et qui ferait beaucoup de problèmes dans la ville. Or, cela n'en fait ni à Lomme, ni à Lille.

Oui, cela en a fait dans quelques villes qui sont dirigées par nos collègues de Droite. Mais jamais nous n'avons voulu une association avec elles ! Je n'ai jamais demandé une association avec des villes qui organisaient des référendum qui ne se posaient pas, et qui ont décidé qu'elles ne voulaient pas s'associer avec Lille. Cet anathème à l'égard de la Ville de Lille est tout à fait malvenu, et en plus, cela ne se posait absolument pas ! Personne ne leur demandait de s'associer avec la Ville de Lille !

L'offre de l'association, cela a été Hellemmes-Lille, et c'est maintenant Lomme-Lille. C'est clair !

J'ajoute qu'au Sénat, des Sénateurs de Droite que vous connaissez, Monsieur TURK, Monsieur LEGENDRE bref, tous ! sont montés au créneau pour demander ce fameux référendum. Je me suis défendu. J'ai été battu au Sénat, vous en avez été informés. Ensuite, dans la procédure parlementaire, le texte sur l'intercommunalité de Jean-Pierre CHEVENEMENT a été voté à l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement a souhaité qu'il ne soit pas renvoyé à l'Assemblée Nationale, mais qu'on puisse travailler en commission paritaire, c'est-à-dire avec des Sénateurs et des Députés, pour se mettre d'accord. Et si on se met d'accord dans les mêmes termes que ceux adoptés à l'Assemblée Nationale, la loi peut être promulguée ; il n'y a pas une navette supplémentaire vers l'Assemblée dans ce cas.

Les formes ont été respectées. Le débat a eu lieu en commission paritaire entre Députés et Sénateurs, et vous savez que, malgré la majorité de droite du Sénat, la loi sur l'intercommunalité a été adoptée par le Sénat. Elle est devenue une loi de la République et à aucun moment, vous ne verrez dans cette loi de la République le recours au référendum réclamé par la droite depuis plusieurs mois.

.../...

Nous sommes par conséquent en pleine légitimité. Le débat a même dépassé le cadre du Conseil Municipal de Lille et du Conseil Municipal de Lomme. Il a été posé devant les Assemblées de la République, et nous sommes donc en pleine légitimité et en pleine démocratie.

Pour le reste, chacun sait que, après la décision que nous prendrons de mettre en place un Conseil Municipal jusqu'en mars 2001, nous serons proches des élections municipales. Les électeurs de Lille et de Lomme auront alors tout loisir, toute responsabilité et toute autorité pour choisir leurs élus. C'est à ce moment-là qu'ils répondront à la lettre de la Droite et j'espère qu'en cette circonstance, ils approuveront les décisions qui ont été les nôtres.

Maintenant, je m'adresse aux Lillois.

La Ville de Lille va éditer un livre avec la maison d'édition Fayard. Ce livre, je l'ai eu hier soir, et aujourd'hui, je le présentais à la presse. Ce sont des historiens qui l'ont rédigé en toute objectivité et en pleine responsabilité. Ils ont écrit l'histoire de Lille dont vous pourrez prendre connaissance dans ce livre.

Et justement, ce matin, les uns et les autres ont mis l'accent sur la nécessité pour Lille de s'agrandir. Le problème de Lille, depuis des siècles, elle qui a été confrontée aux marécages, au bras de la Deûle, à son étroitesse, est de pouvoir s'agrandir. Et sous les rois et sous les républiques, il y a toujours eu ce mouvement vers l'agrandissement. Il y a un siècle, les communes de Fives, de Wazemmes, d'Esquermes, de Moulins, ont été rattachées à la ville de Lille par décision impériale de Napoléon III. Cela n'était pas démocratique ! Et pourtant, c'était dans le sens de l'histoire. La preuve, c'est que je regarde devant moi et que je trouve des Lillois de Wazemmes, des Lillois de Moulins, des Lillois d'Esquermes, des Lillois de Fives, qui sont heureux de rester de leur commune d'origine lointaine, mais qui sont aussi à part entière des Lillois et des Lilloises.

Ce mouvement continue -et je salue le Maire d'Hellemmes- avec l'association que nous avons faite avec Hellemmes. Il y a ici des Hellemmois et des Hellemmoises qui sont heureux de l'être et qui sont des Lillois et des Lilloises, et ensemble, nous constituons une grande ville.

Eh bien, nous continuons, un siècle plus tard, en toute démocratie, en toute légitimité. Ah ! ce n'est pas facile, mais enfin, c'est mon rôle, et c'est le rôle de ceux qui sont avec moi, de Madame la Ministre, de vous tous, de favoriser ce mouvement, et d'avoir un jour la ville de Lille qui rassemblera Lille, Hellemmes, et Lomme pour former la grande ville de Lille.

On ne peut pas, mois après mois, année après année, dire : Lille est trop petite, Lille supporte tous les frais de centralité, Lille doit, pour le Nord et l'ensemble de la métropole, avoir un opéra, avoir ceci, avoir cela et dans le même temps dire : mais Lille ne doit pas s'agrandir, Lille doit rester telle qu'elle est !

Tout cela est d'une contradiction folle au moment où le Gouvernement souhaite- et pas seulement le Gouvernement de Gauche, mais les Gouvernements de Droite qui se sont succédé, et même des Gouvernements comme celui de Monsieur DEBRE, et d'autres- que les communes, en pleine responsabilité, puissent s'associer. Ils ont même prévu, compte tenu des disparités de fiscalité qu'il pourrait y avoir entre ces communes, une intervention de l'Etat pour, justement, effacer cette disparité, c'est-à-dire faciliter cette association. Franchement, nous ne serions pas à nos postes et à nos responsabilités si l'on ne tenait pas compte de la volonté de la République d'amplifier ce mouvement, de donner des moyens pour le faciliter, et ne pas prendre les décisions en conséquence.

.../...

Alors, mes chers collègues, je le dis pour les Lillois et les Lilloises qui sont avec nous, nous sommes ici en pleine responsabilité, nous sommes ici en pleine légitimité, en toute démocratie. La démocratie est sous le beffroi. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne du beffroi, et qu'on reste dans la rue, alors là la démocratie, ils l'ont emportée à la semelle de leurs souliers ! Mais j'espère qu'on les retrouvera dans cette salle du Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ouvre donc la séance publique de ce Conseil Municipal extraordinaire. Nous pouvons valablement décider, nous avons le quorum, par conséquent, il n'y a pas de problème sur ce plan-là.

C'est un Conseil Municipal extraordinaire entièrement consacré au projet d'association entre les communes de Lille, Hellemmes, et Lomme.

99/866 - Association des communes de Lille et de Lomme - Choix du régime juridique

99/867 - Association des communes de Lille et de Lomme - Choix du régime fiscal.

99/868 - Association des communes de Lille et de Lomme - Convention.

Nous vivons un moment important -peut-être l'histoire dira-t-elle que c'est un moment historique mais je ne veux pas exagérer, et je dis « un mouvement important »- dans notre ville en nous apprêtant à écrire aujourd'hui une nouvelle page de la lente et progressive construction du destin de Lille.

Dans quelques heures, le Conseil Municipal de Lomme sera également réuni en séance extraordinaire afin d'examiner la convention d'association qui a été préparée depuis plusieurs mois par la Commission paritaire installée le 10 mai dernier dans cette perspective. Elle s'est réunie trois fois, et nous a présenté son rapport.

Vous le savez, au début de cette année, le Maire de Lomme a proposé d'associer sa Ville avec Lille. Et en l'annonçant aux Lommois, Yves DURAND a affirmé sa volonté de faire naître et vivre une association nouvelle, unissant nos forces et nos moyens tout en sauvegardant à Lomme, comme à Lille, l'identité à laquelle elles sont l'une et l'autre légitimement attachées.

Depuis plusieurs mois, les élus lillois, hellemmois et lommois, se sont rencontrés, afin d'approfondir ce projet d'association dont les conséquences seraient également d'une grande importance pour Lille en lui ouvrant de nouvelles perspectives.

L'Opposition, invitée à participer aux travaux de cette commission paritaire, où elle avait toute sa place, n'a pas souhaité y siéger. Pour ma part, je regrette son silence pour un sujet aussi important pour notre ville, comme je regrette aujourd'hui son absence.

Je veux rendre hommage aux élus et fonctionnaires lommois qui ont accompli avec les élus et fonctionnaires lillois et hellemmois un travail considérable dans un esprit de coopération, et je dirai même de mobilisation collective qui est à mes yeux très encourageant pour l'avenir.

La convention que nous allons examiner a naturellement pris en compte les réflexions et les propositions qui sont apparues lors des trois réunions de la Commission paritaire organisées en juillet, septembre et très récemment, le 21 octobre.

.../...

Elle a également écouté avec profit les avis du Conseil Communal d'Hellemmes et du Conseil Communal de Concertation de la Ville de Lille (j'excuse d'ailleurs Monsieur FALISE qui n'est pas avec nous, mais qui a donné son pouvoir à Monsieur BROCHEN).

Je veux aussi saluer l'initiative du Conseil Communal d'Hellemmes et de son Maire, Bernard DEROSIER, qui s'est réuni le 22 octobre afin d'évoquer cette association qui concerne évidemment Hellemmes au premier chef.

Ses encouragements et son appui, fondés sur la réussite de notre propre association depuis vingt deux ans maintenant, sont un message particulièrement bienvenu.

Nous engageons donc désormais l'étape décisive du processus qui va conduire, comme je l'espère, à l'association entre Lille et Lomme.

Si les élus municipaux de nos deux communes approuvent, et s'il en est de même ce soir à Lomme, l'association devrait être effective au début de l'an 2000 une fois accomplies les ultimes procédures nécessaires. Et je m'explique sur ce point.

Premièrement, nous allons dès la semaine prochaine saisir Monsieur le Préfet de Région pour que le projet d'association soit présenté au Conseil Général pour avis, nos deux communes étant sur le territoire de deux cantons différents. Monsieur le Président du Conseil Général, vous serez par conséquent saisi et il vous appartiendra de faire délibérer la haute Assemblée que vous présidez.

Deuxièmement, un décret en Conseil d'Etat. Les décrets de la République sont des décrets pris en Conseil des Ministres ou des décrets pris en Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est consulté, et ensuite, ce sont les Ministres concernés, c'est-à-dire le Ministre de l'Intérieur, peut-être le Ministre chargé de la Décentralisation, et le Premier Ministre qui signent.

Alors, ce décret en Conseil d'Etat permettra le début effectif de notre association. Lorsque ce décret sera publié au Journal Officiel, l'association sera effective. Il doit en tout état de cause intervenir avant mars prochain, soit un an exactement avant les prochaines élections municipales.

Les motifs qui expliquent l'association entre Lille et Lomme sont nombreux. Je veux en exposer quelques-uns.

D'abord, le plus évident de tous : la taille de notre ville. Lille a toujours souffert d'avoir un territoire exigu qui ne représente aujourd'hui que 18% de notre agglomération. Si on veut davantage d'espaces verts, si on veut une ville qui soit plus grande, si on veut davantage d'espaces pour organiser la ville, évidemment, il faut profiter de toutes les occasions pour qu'elle s'agrandisse. Nous avons une superficie dix fois inférieure à celle de Marseille. Cette trop petite taille est un handicap pour une capitale régionale, ville centre d'une métropole de plus d'un million d'habitants. L'association avec Lomme nous donne une possibilité de développement cohérent de notre territoire car les limites entre nos deux villes sont ténues, et il existe une réelle unité de mentalité, de tradition et de manière de vivre entre nos populations.

Avec Lomme, nous pouvons enfin franchir le seuil critique de 200.000 habitants, 213.000 exactement, et faire entrer Lille dans le club des 10 premières villes de France.

C'est aussi un atout pour Lomme, dont les projets, comme l'a souligné Yves DURAND, sont limités par sa taille et l'insuffisance de ses moyens budgétaires, à moins d'accroître la pression fiscale sur les Lommois.

.../...

C'est également un enjeu pour toute la métropole qui a besoin d'une capitale forte. En effet, si la loi CHEVENEMENT votée en juillet dernier étend les compétences des Communautés Urbaines et l'intercommunalité, elle n'entend pas pour autant restreindre les attributions communales. L'efficacité de la Communauté Urbaine est donc également conditionnée par la vigueur des communes qui la constituent.

Lille a mis en œuvre d'importants projets économiques depuis plusieurs années, et de grands efforts d'investissement ont été entrepris. Cela n'a d'ailleurs pas été sans conséquences sur la fiscalité locale que nous diminuons désormais progressivement.

L'association avec Lomme nous permettra de poursuivre nos investissements à une plus grande échelle en mettant en œuvre des projets communs. 40 hectares disponibles entre les Bois-Blancs et le Marais de Lomme offrent une opportunité exceptionnelle pour la création d'un parc d'activités dédié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les "N.T.I.C.", secteur appelé à créer de très nombreux emplois au cours des vingt prochaines années. Cela a été repris au niveau de la Communauté Urbaine, transmis à la Région dans le cadre de la discussion du Contrat de Plan Etat-Région, présenté en Préfecture, et je pense que ce sera accepté, et que, par conséquent, nous pourrions encore accroître nos activités, des activités pleines d'avenir, et cela, on le pourra parce que nous aurons cette association entre Lille et Lomme.

Ce Parc de la Haute Deûle idéalement installé sur un site accessible et agréable, véritable tête de réseau d'autres sites métropolitains, comme la Haute Borne, Eurasanté, ou le World Trade Center, contribuera à faire de Lille un leader européen dans ces nouveaux métiers du XXIème siècle. Car notre région a été grande avec les activités secondaires, on doit en garder le plus possible et même en créer, et je n'ai jamais manqué de dire qu'il fallait y ajouter des activités tertiaires. Ce sont ces activités tertiaires, qui ont fait la différence à Lille, la différence dans la métropole, et maintenant la différence dans d'autres villes de la région.

Enfin, arrivent ces activités qui sont au-delà des activités tertiaires et des activités secondaires, ce sont justement toutes ces activités liées aux technologies de l'information et de la communication. Et je pense que, sur ce plan-là, nous devons nous placer. Ce sont les technologies d'avenir, vous le savez bien, vous en entendez parler. L'internet prendra des proportions extraordinaires. J'ai participé à un forum la semaine dernière où j'ai pu voir l'extraordinaire autoroute d'avenir que constituent ces activités. Alors ou bien on se croise les bras en se contentant de ce que l'on dispose ou on se situe dans la démarche qui a toujours été celle de Lille, qui sera celle de la croissance et qui sera celle des emplois.

On ne peut pas être dans la croissance et vouloir pour une politique d'emplois si on refuse ces larges perspectives d'avenir. Mais pour avoir ces perspectives d'avenir, encore faut-il avoir des terrains, et pouvoir y installer toutes ces industries de demain que seront les technologies nouvelles.

D'autres projets seront réalisés avec Lomme.

Il sera possible d'accroître le nombre d'emplois jeunes et d'étendre à Lomme la politique lilloise d'insertion par l'emploi. C'est la Ville de Lomme qui le décidera, bien entendu.

La sécurité des habitants sera renforcée avec le doublement des forces de police municipale.

Nous avons décidé de faire en sorte que l'on mette à leur disposition davantage d'agents pour régler les problèmes de sécurité à Lomme, comme on essaie de les régler à Lille ou à Hellemmes.

.../...

L'installation d'un commissariat sur le territoire de Lomme et l'extension du Contrat Local de Sécurité déjà signé par Lille-Hellemmes en seront également les moyens.

En matière d'action sociale, de nouvelles améliorations seront apportées sur le territoire de Lille-Lomme, tenant compte du réseau important d'équipements de proximité de Lomme et de son expérience en matière de politique sociale.

En ce qui concerne les personnes âgées, l'accent sera mis sur le maintien à domicile, la médicalisation des structures et le renforcement des liens avec le C.H.R.. Autrement dit, si Lomme nous apporte ses terrains, si Lomme nous apporte une possibilité d'expansion, une possibilité de rayonnement de la ville de Lille, c'est bien normal qu'en retour, l'on apporte un certain nombre d'activités et un certain confort en particulier sur le plan social. C'est ce que je vous démontre maintenant.

Les politiques en faveur de l'Enfance seront harmonisées ainsi que les tarifs des diverses prestations.

D'autres actions sont également prévues pour le soutien à la vie associative, à la pratique sportive et à l'action culturelle, Lomme prenant une part active à la réussite de Lille 2004, capitale européenne de la Culture.

Ces propositions vont dans le même sens que celles que nous avons faites, Monsieur le Maire, à Hellemmes en son temps. Il est tout à fait naturel lorsqu'on procède à une union -je ne vais pas utiliser le mot « mariage »- qu'il y ait une dotation, que les uns et les autres apportent quelque chose, et que tout cela puisse se faire dans une perspective de bien-être pour l'ensemble des populations lilloise et lommoise.

Qu'en sera-t-il de la fiscalité ? Grande question !

Depuis 1987, Lille a fait des efforts importants pour contenir l'augmentation des impôts locaux. D'abord, en gelant pendant sept ans le taux communal, ensuite en pratiquant une gestion très rigoureuse qui n'a pourtant pas empêché les investissements considérables qui ont été mis en oeuvre.

Si nous avons dû, dans un contexte de récession, augmenter en 1996, en 1997, les taux communaux, depuis 1998, le mouvement de diminution a repris et va se poursuivre.

Il faut se dire que notre association avec la ville de Lomme, est un engagement d'Hellemmes, de Lille, et par conséquent de Lomme, à baisser la fiscalité. C'est absolument indispensable, et cet engagement, nous le prenons en même temps que nous assumons cette association.

L'association entre Lille et Lomme nous donne de nouvelles marges de manœuvre car la mise en commun des ressources et des moyens permettra de réaliser des économies d'échelle dans la gestion communale, et par ailleurs, l'accroissement de la population augmentera les dotations versées par l'Etat.

Il faudra harmoniser les taux qui sont actuellement différents dans les deux communes. Ainsi, il y a presque 8 points d'écart en ce qui concerne la taxe d'habitation. Cette harmonisation se fera sur douze ans. C'est la loi qui facilite ce mouvement-là, il y aura un phénomène d'écluse, d'un côté la fiscalité est plus forte, de l'autre côté elle est plus faible. Il faudra donc les amener au même niveau. Nous disposons de douze ans pour parvenir à cette harmonisation, et non plus cinq ans comme avant, car nous avons pu faire adopter une modification à ce sujet.

.../...

En outre, l'Etat versera une dotation de compensation. Par conséquent, l'Etat nous apportera de l'argent pour permettre une harmonisation de nos fiscalités entre Lomme et Lille. Vous voyez par conséquent que la République veut ces associations, qu'elle les facilite, qu'elle donne de l'argent même pour pouvoir apporter une compensation.

Donc, l'Etat versera une dotation de compensation spécifique pendant les cinq premières années. Une note sur ce sujet vous est distribuée et en définitive, avec ces mécanismes, les impôts locaux resteront modérés, et la décélération sera poursuivie à Lille.

J'ajoute que les autres dotations globales, versées par l'Etat seront également augmentées puisque nous aurons davantage d'habitants.

Comment seront respectées les identités communales ? C'est important.

En choisissant l'association et non la fusion simple, Lille et Lomme garantissent l'identité et les intérêts propres de chaque commune, et le respect de la vie politique et administrative locale.

Le Conseil Municipal a le choix entre deux formules. Avec la fusion, Lille et Lomme n'auraient qu'un seul territoire et un seul Conseil Municipal. Avec l'association, il y a une sauvegarde de l'identité lommoise comme on a sauvegardé l'identité hellemmoise. Lomme garde son propre Conseil communal de 35 membres élus par les Lommois. Ces derniers voteront une seconde fois pour élire le Conseil Municipal de Lille-Hellemmes-Lomme.

On fera comme à Hellemmes, on votera deux fois, une fois pour le Conseil Communal, de Lomme ou d'Hellemmes, et une fois pour le Conseil Municipal de Lille-Hellemmes-Lomme.

Un nouveau Conseil Municipal va être constitué, il sera temporairement composé, jusqu'en mars 2001, de 69 conseillers au lieu de 59. Nous serons donc 69 devant le Conseil Municipal de Lille-Hellemmes et Lomme au lieu de 59 actuellement, et 61 après mars 2001, quand sera installé le Conseil Municipal unique de l'ensemble de la ville de Lille, avec Lomme et Hellemmes. Il se répartira de la façon suivante : les maires de Lille, Hellemmes et Lomme, 56 conseillers municipaux, et les 10 adjoints au Maire Lommois.

Ces dispositions issues de la loi CHEVENEMENT du 12 juillet 1999 clarifient un dispositif législatif antérieur devenu obsolète, et préserve les droits de l'Opposition.

Lors de la première réunion du nouveau Conseil Municipal, nous élirons le Maire et les Adjointes de la nouvelle commune puis les délégations seront à nouveau attribuées et les commissions municipales constituées.

Par conséquent, nous aurons une sorte de renouvellement en mars prochain- si les choses vont bien,- l'association déclarée et mise en œuvre, et un an plus tard, les élections générales mettront en place le Conseil Municipal définitif.

Je l'ai dit, l'association entre Lille et Lomme s'inscrit aussi dans la perspective métropolitaine, car la communauté urbaine de Lille a besoin d'une capitale forte. Elle participe au développement de l'intercommunalité récemment encouragée par la loi CHEVENEMENT. Lille Hellemmes Lomme sur un territoire plus étendu, avec une plus grande diversité sociale, disposera ainsi des atouts d'une grande ville du XXIème siècle pour continuer d'être le moteur de toute une région.

Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner les trois délibérations qui vous sont soumises.

.../...

La première. Nous devons choisir le régime juridique de cette convention, soit la fusion simple, soit la création d'une commune associée.

La deuxième. Nous devons choisir le régime fiscal de la nouvelle commune dans l'esprit d'harmonisation des taux que j'ai évoqué, c'est-à-dire décider si nous voulons bénéficier d'une intervention de l'Etat pour harmoniser nos fiscalités.

La troisième. Nous devons nous prononcer sur la convention elle-même dont le contenu est formel et juridique et doit être voté à Lille comme à Lomme de mêmes termes.

Le vote de cette convention ne s'oppose en rien à ce que nous poursuivions avec la commission paritaire déjà en place la discussion sur les modalités d'application comme nous l'avions déjà fait avec Hellemmes. C'est pourquoi je souhaite que la commission soit maintenue et qu'elle continue de travailler en ce sens.

Donc, la Commission poursuivra ses travaux même lorsque nous aurons mis en place notre Conseil Municipal commun. Elle continuera, elle nous fera des propositions, et on les adoptera parce qu'on sera un Conseil Municipal libre.

Mais il faut sans doute aller plus loin encore dans l'information de nos concitoyens. C'est pourquoi je leur adresse ces jours-ci une lettre spéciale entièrement consacrée à ce sujet. Je me suis en outre engagé à répondre dans le prochain numéro du Journal de Lille à toutes les questions que les Lillois et les Lilloises voudraient me poser, pour qu'il y ait un véritable débat à Lille.

J'ajouterai en conclusion que le fonctionnement du nouveau Conseil Municipal dans la période transitoire avant les élections de 2001 sera également, j'en suis convaincu, le plus grand facteur de communication et d'adhésion populaire, car la démocratie en action est en elle-même un événement et vous en serez les acteurs.

Je remercie ceux qui participent nombreux à cette réunion du Conseil Municipal, je les invite dans cette période historique où la Ville va s'agrandir ou elle va prendre davantage d'élan pour forger son avenir, à venir de plus en plus nombreux assister à nos réunions. Toutes les informations sur les modalités d'association entre Lomme Lille et Hellemmes y seront communiquées.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Bernard DEROSIER qui est Maire de la commune associée d'Hellemmes, et dont l'expérience en la matière est particulièrement appropriée à notre débat de ce soir.

Je passerai ensuite la parole à Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité ; puis les Groupes politiques pourront naturellement s'exprimer.

Nous vivons avec vous, mes chers collègues, et avec tous ceux qui nous font le plaisir d'être là ce soir, un grand moment, car la décision que vous allez prendre est une décision qu'on ne renouvelle pas souvent. Lille a bénéficié d'une telle décision au cours du XIXème siècle, à nouveau d'une telle décision au cours du XXème siècle avec Hellemmes, puis d'une deuxième, qu'il s'agit véritablement d'une décision historique.

Monsieur DEROSIER.

.../...

M. DEROSIER - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, déjà le 10 mai dernier, c'était une date historique, nous étions le 10 mai 1999 quand, devant cette même assemblée, je m'exprimais avant que nous ne décidions d'engager le processus d'association entre Lille-Hellemmes d'une part, Lomme d'autre part, et j'avais pu dire à cette occasion ce qui m'animait personnellement, ce qui animait mes collègues et amis hellemmois devant cette initiative du Maire de Lomme qui avait engagé le processus qui arrive aujourd'hui à un moment important de son histoire.

Depuis ce 10 mai 1999, plusieurs réunions de la Commission paritaire se sont tenues. J'y ai participé pour ce qui me concerne, et j'ai pu constater l'excellent climat particulièrement constructif qui a animé nos collègues hellemmois et, bien entendu, celles et ceux d'entre vous qui étaient membres de cette Commission.

Climat constructif qui, en effet, Monsieur le Maire, s'appuyait sur une expérience que nous avons eue en 1976 et qui nous permettait de mieux appréhender les différents problèmes, pour ne pas dire les nombreux problèmes qui se présentent au moment de prendre une décision de cette nature.

Vous avez évoqué certains de ces problèmes. Celui de la fiscalité n'est pas le moindre d'entre eux.

Il se pose également des problèmes touchant au fonctionnement des services, au statut des personnels des deux communes. Bref, toutes ces questions ont pu être examinées, et des réponses ont pu être apportées qui se trouvent en particulier dans la convention que nous allons adopter tout à l'heure.

Les Hellemmoises et les Hellemmois se sont réunis le 22 octobre dernier, non pas en assemblée générale des 18. 200 Hellemmoises et Hellemmois, mais à travers leurs représentants. En d'autres termes, le Conseil Communal d'Hellemmes a donné, la semaine dernière, un avis favorable à cette association entre Lille, Hellemmes et Lomme.

Il n'y avait pas d'obligation, de par les textes en vigueur, à ce que le Conseil d'une commune déjà associée soit amené à se prononcer sur un autre type d'association, mais parce que nous sommes forts d'une légitimité qui découle de l'élection au suffrage universel direct des membres du Conseil Communal hellemmois, j'ai souhaité avec l'accord de mes collègues de la majorité communale qu'il y ait cette réunion, une réunion qui allait nous permettre, dans mon esprit, de débattre et de nous prononcer.

Malheureusement, comme ce soir, d'une certaine façon, le débat est quelque peu écourté dans la mesure où nos collègues hellemmois appartenant à l'Opposition républicaine n'ont pas cru devoir s'associer à ce débat démocratique à travers la représentativité locale, et il n'y a donc pas eu véritablement de confrontation de points de vue, ce à quoi nous étions particulièrement prêts.

Pourquoi ai-je souhaité que le Conseil Communal d'Hellemmes se prononce ? Parce que j'ai personnellement, mais je sais que ce sentiment est partagé par les Hellemmois, le sentiment que nous sommes en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire de Lille, vous l'avez dit, M. le Maire. Je n'ai pas à ajouter d'autres arguments que ceux que vous avez développés, je les fais miens. Et devant cette nouvelle page de l'histoire de Lille, l'histoire de notre métropole, j'ai souhaité que les Hellemmoises et les Hellemmois soient présents et ne soient pas simplement spectateurs.

.../...

Et puis, la seconde raison qui nous a amenés à participer par ce vote formel du Conseil Communal d'Hellemmes, c'est parce que nous étions devant une nouvelle association de communes, et cela venait renforcer, conforter notre choix d'il y a vingt deux ans quand, avec Arthur CORNETTE, mon prédécesseur, et vous-même, en présence d'Augustin LAURENT, votre prédécesseur qui étaient à vos côtés - nous avons eu l'occasion de revoir sous la forme d'un montage audiovisuel des photos de cette époque vous avez signé, avec Arthur CORNETTE, cette association entre Lille et Hellemmes. Notre choix d'il y a vingt deux ans se trouve ainsi ratifié d'une certaine façon par la décision que nous prenons ce soir.

Nous avons voulu, il y a vingt deux ans, et nous voulons toujours aujourd'hui en 1999, contribué à l'agrandissement de Lille parce que nous avons le sentiment qu'une population de 4 millions d'habitants, que les Nordistes et les habitants du Pas-de-Calais ont besoin d'une grande métropole tout comme dans d'autres régions, avec Lyon, Marseille, Toulouse. il y a ainsi de grandes métropoles.

Et aussi parce que nous avons en tant qu'Hellemmoises et Hellemmois, bénéficié de cette association pour assurer notre développement, nous voyons dans l'agrandissement de Lille avec Lomme peut-être une autre occasion de développer encore davantage la commune d'Hellemmes par toutes les retombées qui pourront arriver de par cet agrandissement de Lille.

Aujourd'hui, Lomme fait le même choix qu'Hellemmes en 1976. Je salue cette décision des Lommoises et des Lommois, et je m'en réjouis tout particulièrement.

Je dis très simplement que c'est finalement ne pas aimer Lille, ne pas aimer le Nord, que de s'opposer à ce projet. Et parce que j'aime Lille, parce que j'aime le Nord, parce que mes collègues hellemmoises et hellemmois aiment Lille et aiment le Nord, nous voterons cette décision avec émotion, mais aussi avec détermination et avec espoir.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur le Maire d'Hellemmes.

Je tiens à rendre hommage à la façon dont nous avons mené cette association entre Lille et Hellemmes et la manière dont, depuis, vous avez animé et dirigé votre commune.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme AUBRY - Merci, Monsieur le Maire.

Après Bernard DEROSIER et après ce que vous avez dit, il n'y a pas grand chose à rajouter. Bernard DEROSIER a montré très simplement mais très fermement en quoi Hellemmes et Lille ont gagné à leur association et en quoi Hellemmes a aujourd'hui intérêt à ce que Lille devienne une ville encore plus grande.

Je voudrais, peut-être en rentrant par un autre angle puisque tout a été dit sur l'intérêt de cette association, dire que Pierre MAUROY, beaucoup l'ont déjà dit, est un homme qui a de grandes fulgurances, et nous avons bien de la chance de l'avoir comme Maire de Lille. Il voit très souvent plus vite et plus loin.

Rappelons-nous ce qu'était cette ville lorsqu'il est arrivé, voyons ce qu'elle est aujourd'hui, elle attire. On la trouve belle. On la trouvait noire, grise et triste.

.../...

Il nous a définitivement placés dans une ville qui veut respecter l'ensemble de ses habitants en n'acceptant pas de voir sortir de la ville les hommes et les femmes en difficultés, nous sommes une vraie ville, avec des quartiers riches mais aussi des quartiers pauvres, avec des zones commerciales mais aussi avec du travail et des logements, c'est-à-dire qu'il a construit cette vraie ville. Après les difficultés très lourdes de notre région et de ce que l'on a vécu avec la crise industrielle, il a placé Lille dans le XXIème siècle, comme il aime à le dire avec Euralille, avec les services, avec le pôle Eurasanté qui aujourd'hui place Lille comme étant un des pôles majeurs français dans le domaine de la santé.

En proposant aujourd'hui que Lille devienne, ce qui paraît d'ailleurs un élément de bon sens, c'est pourquoi il est parfois incompréhensible de comprendre l'opposition, une ville plus grande, une ville centre d'une région qui a une vocation européenne et qui ne peut pas garder un centre si petit, 18% alors que Toulouse, Marseille et Lyon dépassent les 50% en terme de surface de l'agglomération.

Aujourd'hui, il poursuit l'œuvre qu'il mène à Lille en nous proposant que Lomme puisse nous rejoindre et le Maire de Lomme a eu là aussi à anticiper sur une évolution que tous ceux qui connaissent un peu l'évolution de l'Europe soulignent comme devant être celle de l'avenir, c'est-à-dire de construire des agglomérations fortes et vivantes.

Juste un mot pour dire, Monsieur le Maire, que bien évidemment je pense que l'ensemble des Conseillers Municipaux qui sont ici ne peuvent que vous suivre dans ce nouveau chemin que vous tracez pour Lille.

En tant qu'Adjointe chargée du développement économique et donc de ses conséquences sur l'emploi et sur l'insertion, je pense que c'est un enjeu formidable. Nous réussissons Eurasanté. Euralille est aujourd'hui une réussite. Demain, nous réussirons Euratechnologie et nous aurons ainsi une ville qui a non seulement la taille d'une grande capitale régionale à vocation européenne qui tirera la région, qui a besoin d'avoir cette tête de pont dans ce développement parallèlement, mais nous aurons aussi une ville profondément ancrée dans le XXIème siècle.

C'est pourquoi, une fois de plus, vous nous faites aller dans le sens de l'avenir et nous sommes heureux de pouvoir vous y accompagner.

Monsieur le Maire - Merci, Madame la Ministre. Et nous, nous sommes très heureux de voir votre détermination, vous y avez été associée dès le départ, vous le souhaitiez également et je suis très heureux de pouvoir associer votre personnalité, avec vos responsabilités nationales et aussi vos responsabilités lilloises, à ce grand projet.

Pour ma part, j'ai toujours porté le projet d'agrandir Lille, vous le savez, je me suis toujours exprimé clairement sur ce point, et ce sera pour moi un moment vraiment exceptionnel de voir que le Conseil Municipal de Lille souhaite s'engager dans cette voie, avec les Hellemmois et avec les Lommois, et ensuite donner à ceux qui poursuivront ma tâche une grande ville qui ira vers davantage de grandeur et sans doute aussi davantage de moyens pour ses habitants.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, excusez-moi en préalable de représenter ici la seule opposition à votre projet Lille-Lomme mais je redis ici que notre groupe est résolument opposé à ce que vous nous présentez ce soir, pour toute une série de raisons.

Vous nous parlez de petitesse de Lille. Chacun s'accorde évidemment à trouver que notre ville subit de réelles contraintes dans ce domaine mais pourquoi donc les régler de la sorte ?

.../...

Vous avez évoqué les décrets impériaux tout à l'heure, je me demande si finalement vous ne vivez pas dans leur nostalgie. Pour pouvoir entrer dans vos vêtements, vous n'êtes pas obligé d'imposer une cure à l'opposition et une cure si drastique que l'opposition se retrouvera à 14 sur 69, sans véritable rapport avec le pays réel. On peut appeler cela une véritable caricature de la démocratie représentative.

Vous nous parlez de l'application pure et simple de la loi mais quelle tristesse de voir le Premier Ministre de la décentralisation appliquer ici des dispositions de la loi Marcellin. Vous voulez lutter contre l'émiettement communal mais ne s'agit-il pas au contraire d'une originalité française ?

Vous parlez d'amendement au Sénat mais quand on lit les procès-verbaux de la commission mixte paritaire, on aurait plutôt le sentiment de marchandage entre la suppression de l'obligation de référendum qui avait été évoquée par certains Sénateurs et l'acceptation par le Gouvernement du financement de la redevance sur le périphérique nord de Lyon.

Vous parlez de paravent de la démocratie mais s'agit-il vraiment de démocratie quand on exclut un groupe politique comme le nôtre de la commission paritaire consultative ? Quand les conséquences directes sont la dilution des Oppositions et leur anéantissement en tout cas sur Lomme ? Quand il s'agit de ne pas respecter les véritables délais légaux ?

Quelles sont les vraies raisons qui vous amènent à proposer ce projet ?

Elles sont tout d'abord politiques car, vous le savez, un quotidien le rappelait récemment, Lille veut s'agrandir sur sa gauche. Dans ce projet, chacun voit en filigrane la possibilité d'assurer à Mme le Ministre une succession à votre fauteuil, tout en permettant certaines compensations à nos amis lommois.

Alors, tout ceci, ce projet dans une ambiance de succession où les impétrants se multiplient ne donne pas beaucoup de sérénité à tout ce débat.

Il y a des raisons de prestige aussi qui sont tout à fait contestables. Certes, on peut faire de Lille la dixième ville de France mais, dans le même temps, les manœuvres se conjuguent au sein de Lille-Métropole. Nous pensons qu'il s'agit là d'un orgueil mal placé car ce n'est pas parce que la ville-centre écrase les autres communes que le regroupement peut davantage prospérer.

Troisième raison, et non des moindres, des raisons financières, c'est évident, vous nous parlez de majoration de dotation d'Etat, le besoin, quel est-il ? Compte tenu de l'état de cessation des paiements de la Ville, vous souhaitez trouver de nouveaux contribuables

Monsieur le Maire - Dites, revenez sur ce que vous avez dit, il n'est pas question de cessation des paiements de la Ville. Où êtes-vous allé trouver cela ? On ne peut pas mentir aussi effrontément dans une réunion du Conseil Municipal ! Je vous censure.

Continuez.

M. BERNARD - Je ne mens pas, Monsieur le Maire, je fais simplement état de l'endettement par habitant de la Ville.

Je dirai que la seule bonne nouvelle de ce projet c'est votre engagement public ici, je le retiens et je le rappellerai, de baisser les impôts à la fois sur Lille et sur Lomme. Mais avouez qu'en 12 ans, 8 points d'écart, ce sera relativement difficile.

.../...

Nous, ce que nous voyons dans ce projet, ce sont trois éléments qui, pour nous, sont un véritable déni de démocratie.

Tout d'abord, je crois que les Lillois, comme les Hellemmois, sont attachés à leur commune et même les révolutionnaires n'ont pas réussi à réduire le nombre des communes, ils ont laissé prospérer les paroisses qui existaient sous l'Ancien Régime. Et j'ai l'impression que vous nous rejouez ici la pièce entre Sieyès et Mirabeau.

Toutes les entreprises autoritaires de regroupement, vous le savez, ont échoué. Je ne veux pas ici appuyer sur la plaie et rappeler le divorce récent et douloureux entre Beuvry et Béthune. Et malgré deux siècles de tentatives, le bilan est négatif, à la fois politiquement mais aussi arithmétiquement puisque si 51 communes ont disparu, 212 ont été créées dans le même temps.

Deuxième déni de démocratie, Monsieur le Maire, il n'y a pas de démocratie à géométrie variable, il n'y a pas une consultation qui serait bonne pour le peuple et une autre qui ne le serait pas.

La Suisse où le référendum d'initiative locale est la loi entre toutes les parties est-elle un modèle de dictature ?

La chance que vous avez en France c'est que cette possibilité n'est réservée qu'aux élus et aux maires. Le Gouvernement Cresson a d'ailleurs prévu cette disposition dans le Code des Communes et a encadré cette consultation. Craignez-vous réellement, Monsieur le Maire, le suffrage universel ?

Troisième déni de démocratie, l'anéantissement de l'Opposition. Ce projet est dicté par une majorité de sièges qui trois ans après les élections n'est pas sûre de représenter réellement les citoyens lillois.

D'autre part, il y a une confusion détestable entre ce projet, certes structurant pour les deux villes, et un programme municipal que vous entendez développer en 2001.

Que se passera-t-il si demain, en 2001, quelqu'un est en désaccord avec le premier point sans l'être avec le second ?

Il existe, Monsieur le Maire, un certain nombre de solutions alternatives à votre projet.

La première des solutions, et je sais que vous y êtes attaché, peut-être pas dans la même forme que moi, c'est la coopération intercommunale qui, elle, respecte la politique de proximité. La loi Chevènement en donne d'ailleurs une réponse partielle dans l'augmentation des compétences de la Communauté Urbaine par exemple et dans les incitations plus fortes au recrutement intercommunal. Mais il y a un réel problème de légitimité.

La deuxième solution, Monsieur le Maire, je ne vous étonnerai pas, c'est la consultation populaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai adressé un courrier à un certain nombre d'élus pour que le tiers du Conseil Municipal puisse vous demander par écrit d'organiser une telle consultation. Je ne m'avance pas trop puisque la délibération sur le principe et les modalités d'organisation appartient au final au Conseil Municipal.

Il existe donc des garde-fous que la loi prévoit. D'autant plus, je vous le rappelle, que cette consultation ne donne qu'un avis. Mais c'est l'occasion, vous l'avouerez, de prendre la température de nos concitoyens et surtout de pallier le manque d'informations préalables des Lillois.

.../...

Car le problème essentiel est là, Monsieur le Maire. Les Lillois, nous dites-vous, seront consultés en 2001, mais ce sera trop tard, ce sera après coup. Et si votre programme et votre projet de fusion étaient désavoués, que se passerait-il ? Vous résoudrez-vous au divorce ?

Vous vous appuyiez sur un sondage lors du dernier Conseil Municipal. Je vous propose un sondage grandeur nature. Il s'agit de renouer avec la démocratie de proximité car décider d'un tel avenir de nos villes, entre élus, c'est une forme de démocratie confisquée.

Alors, courage, Monsieur le Maire. Vous nous avez dit que vous étiez attentif à l'épanouissement de la démocratie, laissez-là éclore dans les urnes, s'il vous plaît.

Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur BROCHEN.

M. BROCHEN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Michel FALISE, Président du groupe dit des Personnalités, que des engagements familiaux retiennent éloigné de notre région et le privent d'être parmi nous aujourd'hui, m'a demandé d'être son interprète et celui de Dorothee DA SILVA qui ont représenté notre groupe qui a grâce à eux pleinement et activement participé aux réflexions et aux travaux de la commission consultative paritaire mise en place par la Ville de Lille et la Ville de Lomme.

En sa qualité de Président du Conseil Communal de Concertation, Michel FALISE a veillé, par la réflexion et les résolutions qu'il a initiées au sein de cette institution, à ce que la population soit associée dans la plus grande transparence à la réflexion sur le projet d'association des communes de Lille et de Lomme.

Notre groupe est convaincu que cette association donnera à la ville agrandie une dimension, une autorité et un prestige qui contribueront, grâce à des moyens financiers accrus pour Lille, Hellemmes et Lomme, grâce aux dotations complémentaires de l'Etat et à une utilisation plus rationnelle des moyens des trois villes, à en faire la capitale régionale à laquelle chacun aspire, prête à poursuivre, avec le dynamisme qui a été celui des dernières années, la mutation et le développement de la métropole et de la région Nord/Pas-de-Calais.

Lille, revenue ainsi au rang des dix plus grandes villes françaises, enrichie d'un espace qui lui faisait défaut pour développer des activités nouvelles dans les domaines de la haute technologie, de la santé, de l'information et de la communication, de la culture.

Notre groupe souhaite que, dès demain, nos villes associées poursuivent avec leurs populations ainsi réunies la réflexion sur les chantiers qui s'ouvrent à nous, pour répondre aux problèmes de la formation, de l'école, de la vieillesse, de la création de zones technologiques, de grands projets culturels, et ceci, dans un souci constant de maîtrise des coûts et du renforcement de la démocratie participative.

Ainsi, la décision de ce soir marquera une étape historique et fondatrice d'un nouvel essor pour Lille et pour les Lillois.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BROCHEN.

La parole est à Monsieur DEGREVE.

.../...

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, vous aviez parlé dans votre introduction de l'étroitesse de Lille. Aujourd'hui, ce que nous allons acter, c'est une ville qui va passer de 2.500 hectares à 3.500 hectares, de 184.131 habitants à 232.664 habitants.

Il s'agit donc de données objectives et non pas d'une évaluation.

Il est tout à fait normal que le représentant de l'Extrême-Droite ne puisse pas prendre en compte le réel puisqu'il a réussi à cultiver le paradoxe de nous évoquer la vertu de la démocratie participative et les dénis de démocratie qui pouvaient être commis dans cette assemblée.

Il est vrai que le fondement philosophique sur lequel il appuie ses décisions politiques est tellement inconciliable avec la démocratie qu'il ne peut qu'en jouer lors d'expressions orales dans des Conseils Communaux, des Conseils Municipaux qui sont issus d'une République qu'il veut abattre et d'une loi qui autorise à l'Opposition d'être présente et représentée.

Revenons au sujet principal.

Nous pensons qu'il est nécessaire effectivement d'avoir des projets de développement à la hauteur des ambitions des villes associées de Lille-Hellemmes et Lomme. Certes, une profonde réflexion a été entamée pour transformer la ville et les communes concernées. Un chantier à peine ouvert, me semble-t-il, et qu'il nous faudra tenir sans défaillir pendant les mois qui vont suivre.

En effet, les rencontres avec les Lommoises et les Lommois, si elles ont été un départ, ne peuvent être considérées comme suffisantes pour obtenir une adhésion populaire massive des populations concernées.

Nous pensons que l'élaboration de la charte qui, après les décisions juridiques auxquelles nous sommes contraints, de par la loi, de prendre aujourd'hui, la charte sera l'engagement politique majeur entre les villes. Et cette élaboration doit être l'occasion de ne négliger aucun espace de débat, de controverses, d'émergence de réponses aux projets nouveaux. Il me semble que l'adhésion ne naîtra et ne se développera que par la participation citoyenne au contenu de celle-ci.

Elle sera, même si à ce moment-là Monsieur BERNARD devra le déplorer, aussi un acte démocratique majeur qui sera la référence politique des rapports entre les cités pendant plusieurs décennies.

Si nous l'exprimons, c'est parce que nous sommes conscients de la pratique des 18 années d'association avec la commune associée d'Hellemmes et de l'importance que représente cette charte dans les règles de vie des communes associées.

Les Communistes de Lille et d'Hellemmes formulent donc le vœu qu'une attention particulière soit donnée à cette période nouvelle qui s'ouvre, que la construction de l'association soit le fait des assemblées élues, mais aussi le fait des citoyens.

Si l'association, par ces deux phénomènes conjugués -population supérieure à 200.000 habitants, et la dotation de compensation d'intégration fiscale qui doit nous ramener environ 13,8M.F.- bénéficiera de moyens supplémentaires pour partiellement répondre à ses ambitions, cela, même si c'est vrai, ne résoudra pas pour autant la nécessaire réforme de la fiscalité locale et le nécessaire combat contre la dictature de l'argent et les mesures à prendre pour fiscaliser durement la spéculation financière et ainsi redonner les moyens aux collectivités locales de leur développement.

.../...

Les Communistes voteront les trois délibérations ce soir, conformes aux exigences de la loi, mais ils s'investiront aussi avec leurs spécificités dans l'élaboration de la charte en favorisant les rencontres directes avec les citoyens et citoyennes, le mouvement social et associatif.

Notre Opposition républicaine a préféré rester dehors. Sur une de ses pancartes il était marqué « la démocratie est dehors », sur les marches de l'hôtel de ville.

Je crois plus sûrement que la démocratie est hors de leurs pratiques politiques, à l'image du Comte d'ORNANO qui décidait, lui, des fusions autoritaires en survolant en hélicoptère les communes visées.

Ils sont les héritiers de ces pratiques politiques et, je le pense, n'ont pas encore fait leur révolution culturelle pour admettre la démocratie participative. Le risque c'est que, à force de se mettre dehors eux-mêmes de la vie politique lilloise, ils ne s'étonneront pas que les citoyens remettent en cause leur crédibilité politique.

Pour conclure, je rappelle notre vote positif sur les trois textes, en précisant pour autant que, dans les trois textes, nous ne partageons pas, parce qu'elles ont été agrafées, les pages vertes, les conclusions du Conseil Communal de Concertation. Non point parce que nous trouvons étrange qu'elles puissent accompagner la délibération, puisqu'il est naturel qu'il soit consulté, mais vous comprendrez que les Communistes ne peuvent pas prendre en compte une partie des réflexions du Conseil Communal de Concertation puisqu'il valorise dans ses conclusions les contrats d'agglomération pour lesquels nous avons plus que de l'opposition, c'est un véritable combat que nous menons quant à sa définition.

Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est exactement l'inverse des procédures de contrats d'agglomération. Il s'agit au contraire d'une adhésion à une association lucide entre deux collectivités locales.

Voilà la précision que je tenais à donner mais nous sommes tous d'accord qu'il s'agit d'une information qui nous est donnée avec les délibérations et qu'elles ne sont pas intégrables l'une dans l'autre.

Nous allons donc franchir l'étape juridique. A nous aujourd'hui de nous montrer capables d'inviter au rêve nécessaire à toute transformation sociale et à toute transformation des collectivités locales.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEGREVE.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, vous avez dit l'essentiel, et Bernard DEROSIER et Martine AUBRY ont utilement complété.

Je veux simplement dire, mais bien entendu chacun s'y attend, l'adhésion du Groupe Socialiste à ce projet d'association entre Lille et Lomme.

Comme de nombreux arguments ont été avancés, je m'en tiendrai à trois idées essentielles pour mettre l'accent sur ces éléments.

.../...

La première c'est que, bien entendu, c'est l'intérêt de la Ville de Lille et des Lillois, et il faut le redire avec force. Renforcer nos moyens, renforcer notre poids. Je prendrai le seul exemple de l'augmentation de la Dotation Générale de Fonctionnement.

Poursuivre, pour ce qui nous concerne et avec nos amis lommois, le développement de la ville.

Avoir un meilleur partage des charges de centralité.

A l'évidence, c'est l'intérêt de la Ville de Lille et des Lillois.

La deuxième idée, c'est l'intérêt de la Communauté Urbaine. Je pense que, pour bien fonctionner, la Communauté a besoin d'une ville-centre plus puissante.

Les Communautés Urbaines sont faites pour ordonner le développement de l'agglomération autour de la ville-centre, et il faut donc une ville-centre puissante.

On a rappelé à plusieurs occasions le poids respectif de Lille dans l'agglomération, environ 18%, et demain un peu plus de 21%, mais également celui de Lyon qui est de 40%, celui de Bordeaux qui est de 50%, celui de Strasbourg qui est des deux tiers, sans parler de villes comme Marseille ou Toulouse où l'essentiel se trouve dans la ville-centre.

Donc, Lille est la seule ville qui pèse si peu au niveau de son agglomération.

Je veux le redire, j'ai connu l'époque, à cette Communauté Urbaine de Lille, où le travail à la Communauté, au-delà des sensibilités politiques, se faisait dans une alliance entre les villes moyennes s'appuyant sur les petites villes contre l'intérêt des grandes villes. Cette époque où nous avons perdu beaucoup de temps est heureusement révolue mais nous pourrions demain éventuellement la connaître à nouveau tenu compte de la structure de notre agglomération.

Je pense donc que c'est l'intérêt de la Communauté Urbaine d'avoir une ville-centre qui soit plus puissante, et même s'il reste encore du chemin à parcourir.

Troisième idée enfin, c'est que le référendum est le cache-sexe de l'immobilisme. Je viens d'entendre un couplet sur la commune. Nous avons, en France, autant de communes que tous les autres pays d'Europe réunis. Chacun sait bien par ailleurs que tout un certain nombre de problèmes, qu'il s'agisse bien entendu de développement économique, de déplacements, de politiques au niveau de l'emploi, de l'habitat, se traitent au niveau d'une agglomération. Donc, vouloir cultiver à l'excès le discours sur la commune, cela ne me paraît pas raisonnable.

J'ajoute d'ailleurs que ce discours sur la démocratie précise un peu le rôle particulier que l'on entend dans ce cas-là donner aux élus. Nous n'avons pas reçu, me semble-t-il, un mandat impératif et limité de nos concitoyens en 1995, au point de ne rien entreprendre qui n'aurait pas été expressément prévu.

Devons-nous donc, dans cet esprit, refuser toute opportunité que nous offre la vie ? Bien entendu que non.

Il faut souhaiter cette association. Je fais d'ailleurs le constat que ceux qui plaident le renforcement communautaire contre l'association entre Lille et Lomme sont également ceux qui, après la Loi Chevènement et après avoir beaucoup parlé durant le printemps du renforcement communautaire, maintenant qu'il s'agit de passer à l'acte, que ce soit sur la T.P.U. ou sur une politique en matière de l'habitat, commencent à devenir particulièrement frileux.

.../...

J'ajoute bien entendu que ceux qui se réfèrent au pouvoir communautaire sont également ceux qui savent fort bien qu'en 1968, si on avait organisé un référendum sur la création de la Communauté, le refus eût été massif.

Ce sont tous ces arguments qui font en sorte qu'il appartient aux élus, tenu compte de la confiance qu'ils ont obtenue de la population en 1995, et qui sera renouvelée ou non renouvelée en 2001, de prendre leurs responsabilités et de savoir se saisir d'un certain nombre d'opportunités pour faire franchir à la ville-centre un palier nouveau et je crois que ce sera un palier particulièrement important.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, l'ensemble des élus socialistes voteront ces trois délibérations en ayant le sentiment de défendre les intérêts de la Ville.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Tous les orateurs inscrits se sont exprimés, nous allons pouvoir prendre nos décisions. Je vais vous consulter sur les trois délibérations.

La première portera sur l'association des communes de Lille et de Lomme, le choix du régime juridique. Vous avez le choix entre la fusion pure et simple et l'association. Sur vos tables, vous avez une délibération relative à l'association.

Deuxième délibération. C'est l'association des communes de Lille et de Lomme, le choix du régime fiscal. Il serait un peu fou de ne pas accepter le régime fiscal, l'étalement sur 12 ans, et la participation de l'Etat pour nous aider à établir une égalité fiscale entre Lomme et Lille.

Troisième délibération. L'association des communes de Lille et de Lomme, c'est la convention que vous avez sur les tables. J'ai repris dans mon intervention pratiquement tout ce qu'il y a dans le texte. Cela me dispense par conséquent de la lire maintenant.

Voilà les trois délibérations et je vais maintenant vous consulter.

Première délibération : le choix du régime juridique. Nous sommes pour l'association de Lille et de Lomme.

Que ceux qui sont d'accord avec cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : 43 voix (avec les pouvoirs qui ont été donnés) les membres de la majorité municipale.

contre : 3 voix (le Front National).

abstention : néant.

Deuxième délibération : le choix du régime fiscal. La délibération concerne l'harmonisation de nos fiscalités entre Lille, Hellemmes, Lomme.

Ceux qui sont d'accord avec cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : 43 voix (avec les pouvoirs qui ont été donnés) les membres de la majorité municipale.

.../...

contre : 3 voix (le Front National).

abstention : néant.

Troisième délibération : c'est la convention qui va lier les deux villes de Lille et de Lomme et que nous respecterons scrupuleusement.

Que ceux qui sont d'accord avec cette convention le manifestent en levant la main :

pour : 43 voix (avec les pouvoirs, qui ont été donnés) les membres de la majorité municipale.

contre : 3 voix (le Front National).

abstention : néant.

Ces délibérations sont donc adoptées à la majorité

(applaudissements)

Voilà. Nous avons pris nos décisions. Ce soir, la Commune de Lomme va délibérer. Je pense qu'elle le fera dans les mêmes conditions que le Conseil Municipal de Lille.

Par conséquent, c'est un pas de plus et un grand pas vers notre association. On vous donnera toutes les informations et le jour viendra où on réunira un Conseil Municipal élargi de Lille, Lomme, Hellemmes.

Merci au Conseil Municipal. Merci à tous ceux qui ont participé à cette soirée qui doit faire plaisir à bien des Lillois et à bien des Lilloises.

La séance est levée.

(Séance levée à 19 h 40)

